



## Identité, démarches et conseil

Par **jabinou**, le **28/07/2011** à **15:53**

Cette question n'a plus lieu d'être, merci quand même d'avoir cliqué ^^

Par **mimi493**, le **28/07/2011** à **16:57**

Je ne comprends pas où est le problème. Vous avez un titre de séjour d'un an, vous ne pourrez avoir un titre de 10 ans que lorsque vous aurez été légalement en France depuis votre majorité depuis 5 ans et si vous avez des revenus

Par **jabinou**, le **28/07/2011** à **17:40**

Merci mimi pour votre rép rapide & constructive,

En fait mon cas est très particulier, et je comprend que vous n'ayez pas eu le temps de lire le message dans sa totalité (6 pages, c'est très long, surtout si on n'aime pas trop la lecture ^^).

J'apprécie quand même votre volonté et votre sens de l'entraide, surtout en cette période, où la plupart d'entre nous se dorment au soleil :)  
(si bien sûr c'est bénévole!)

Très bonnes vacances à vous & à bientôt p-e

Et merci encore d'avoir essayé.

Bis